

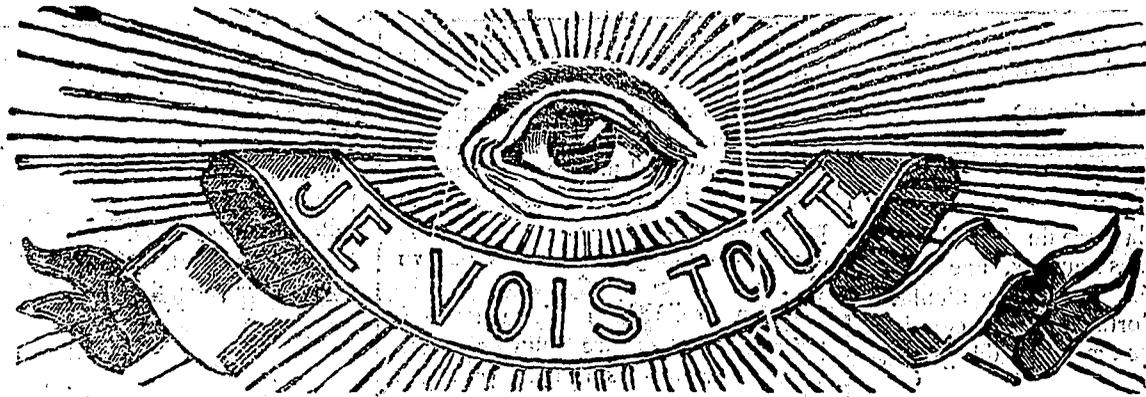
## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# LE CHARIVARI CANADIEN.

JOURNAL POUR RIRE.

**LE CHARIVARI CANADIEN,**  
Paraitra le vendredi de chaque semaine.

## PRIX D'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,  
Un an, ..... \$ 2.00  
Six mois, ..... 1.00  
Chaque numéro, ..... 6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance.  
Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées FRANCO, à

**A. GUERARD, Imprimeur,**  
No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

**QUEBEC.**

**VENDREDI, 11 SEPTEMBRE 1868.**

L'oeuvre des ciseaux de Bernardin Flaggiare.

## LA CONFEDERATION.

*Ninum ne crede coloris :  
Il ne faut jamais juger le bois  
par l'écorce.*

MANIERE DONT ELLE NOUS A ETE  
IMPOSEE.

[ Suite ]

La Confédération n'a été dès l'abord qu'un expédient, entre les mains des conservateurs, pour garder le pouvoir. Voyons rapidement de quelle manière elle nous a été imposée.

Après que les ministres tories de 1864 eurent découvert que cette mesure devait faire le bonheur du pays, ils rencontrèrent à Charlottetown, le 2 septembre, les délégués des autres colonies anglaises, et le principe de la Confédération fut adopté

par la Conférence, dont les délibérations furent tenues secrètes. Ni le parlement, ni le peuple ne les avaient autorisés à nous représenter à cette Conférence.

Le 10 octobre, ce fut au tour des délégués des provinces maritimes à rencontrer les ministres canadiens. Une Conférence qui dura deux semaines se tint à Québec. Elle s'entendit sur les détails de la Confédération. Les délibérations furent encore tenues secrètes.

Quelques temps après le gouvernement faisait parvenir aux députés canadiens, copie des résolutions de la Conférence, leur recommandant de les tenir secrètes. J. B. F. Dorion, député de Drummond et Arthabaska, se révoltait contre cette prétention et publiait les résolutions dans le *Déficheur*.

Une session s'ouvrait le 19 janvier 1865. Le 8 février, M. Powell demandait au gouvernement : s'il entendait que la chambre adoptât le projet de Confédération en entier, ou s'il lui serait permis d'en "adopter une partie et de répéter l'autre".

Le gouvernement répondit par M. J. A. Macdonald qu'il présentait le projet "comme un tout et qu'il emploierait toute son influence pour le faire adopter sans changement," et il menaçait la chambre de retirer le projet si elle lui faisait subir des amendements. Ce fut en vain que M. Holton dit : Je crois que le gouvernement devrait demander un vote affirmatif sur chacune des résolutions. Elles ont été préparées et passées par un corps constitué de lui-même, sans l'autorité de la chambre ou du peuple. A moins que la Chambre ne soit un mythe ou une querie, le moindre égard que l'on pourrait avoir pour elle serait d'obtenir son approbation directe sur chaque article." Ce fut en vain que toute l'opposition réclama le même droit ; ce fut en vain que M. Powell, un ami du gouvernement, déclara cette conduite indigne et insultante : ce fut en vain que M. Ewartrel la trouva illogique. M. M. Dugall répondit : "Le projet a le caractère d'un traité, et en conséquence, il faut le voter par oui ou non." Le gouvernement, sûr de son obéissante majorité ne per-

mit point de changer un iota à ces résolutions. On aurait dit qu'elles étaient parfaites comme la loi des Douze Tables que Dieu donna à Moïse sur le Sinai !

Puis, durant cette session et la suivante, le gouvernement s'opposa sans cesse à l'appel au peuple.

Voilà de quelle manière il s'est moqué de la nation ; voilà comment le serviteur a traité ses maîtres. La nouvelle constitution portera éternellement en elle le vice radical d'avoir été élaborée en convention secrète, de n'avoir été sollicitée par personne, et d'avoir été promulguée sans l'assentiment des populations. Après avoir été adoptée, par des hommes sans mandat, qui cachaient leur conspiration au regard du public, elle a été imposée à la législature, comme une œuvre à laquelle personne n'avait le droit d'apporter une modification, puis au pays, malgré les protestations de plus de 23,000 signataires de pétitions venues de plus de 100 villes et paroisses du Bas-Canada. L'on se fera une idée des moyens employés par le gouvernement pour s'assurer la majorité dans les Chambres, si l'on songe : 1o que MM. Allyn, Dickson, Powell et Ferguson ont été récompensés de leur docilité, le premier par le shérif de Québec, le second par le bureau d'enregistrement de Hiron et Bruce, le troisième, par le shérif de Fontenac ; 2o que le gouvernement avait inséré dans le projet de Québec une clause (la 14ème) qui voulait que les sénateurs fussent choisis, autant que possible, parmi les membres des Conseils législatif des diverses provinces ; 3o que MM. Rossé, Dunkin, Irvine, de Niverville, Webb Denis et Taschereau tous ardents suppôts de la confédération ont été nommés Conseils de la Reine, honneur professionnel que plusieurs d'entre eux ne méritent nullement.

Les plans de lord Durham étaient trop superbes pour que ceux qui ont entrepris de continuer son œuvre, ne les adoptassent point en entier.

Ce qui agaçait les nerfs de ce gouvernement gallophobe, c'était la vitalité de la nationalité canadienne française ; ce à quoi il travaillait sans relâche, c'était,

Abaissement de notre race, l'anglicisation systématique du Bas-Canada.

(A continuer.)

**Les employés du gouvernement.**

S'il est sur la terre du Canada une classe d'hommes heureux, une classe de privilégiés, une classe d'enfants gâtés de la Fortune, — c'est certainement celle des employés du gouvernement.

Ils boient et mangent plein leur ventre, sans plus s'occuper du lendemain ; ils ont de gros salaires, sont mis comme des princes, font une ou deux heures de bureau par jour, tout comme s'ils n'étaient pas obligés d'en faire plus : puis, le reste du temps, ils se promènent, et se promènent sans cesse.

On les rencontre partout : dans la rue St. Jean, à la Basse-ville, quelquefois même dans St. Roch, où ils daignent descendre de temps en temps, aux théâtres, aux concerts, aux bals, aux lieux d'élections, etc.

C'est à croire qu'ils ont des ailes, tant leurs personnes sont transportées rapidement d'un lieu à un autre.

Voyez plutôt.

L'autre jour je rentrais au bureau, venant de la Basse-ville où j'avais assisté au départ du *Quebec*.

Tu connais B., dis-je à Tou-Tou

— Sans doute ; qui ne le connaît pas ?

— Eh ! bien, il était encore au départ du vapeur de Montréal.

— Impossible mon cher Tape-à-mort.

— Comment cela, impossible ? mais puisque je l'ai vu, moi.

— Tu te seras trompé ; tu l'auras pris pour un autre.

— Y songes-tu ? Je suppose qu'il n'y a pas dans Québec deux hommes comme B. Un grand diable de six pieds et demi !

— C'est vrai. Mais enfin, je ne dormais pas quand, il y a à peine quelques minutes, je l'ai rencontré sur la rue St. Jean avec une jeune fille qui lui battait les flancs de son énorme chignon.

— C'est étrange. Cet homme aurait-il commerce avec quelque puissance occulte ?

— Je n'en sais rien, mon cher ; mais les faits sont là.

— Etrange ! étrange ! murmurai-je longtemps.

La chose en resta là.

Dix minutes après, entre un ami.

— "Qu'as-tu donc ; tu m'as l'air d'une humeur....."

— Ne m'en parle pas. Figure-toi que je viens de rencontrer ce diable de B.... et qu'il m'a chanté des bêtises quand je lui ai demandé de me payer mes dix chelins.

— Pas de blagues ! tu n'as pas vu B....

— En voilà bien d'une autre à présent. J'ai encore toutes chaudes dans les oreilles les bêtises qu'il m'a dites.

— Voyons, franchement, où cela ?

— Au bazar, sac à papier !

— Sur ton honneur ?

— Sur mon honneur.

Les bras nous tombèrent, à Tou-Tou et à moi, et nous murmurâmes plus étonnés que jamais :

"Etrange ! étrange ! !

.....  
Ce qui est arrivé pour B... arrive pour tous les autres, à quelques exceptions près ; car il n'y a pas de doute que plusieurs employés du gouvernement agissent consciencieusement et travaillent beaucoup. Ceux-là sont les vieux qui ont blanchi sur leur ouvrage.

Mais les jeunes ? mais l'essaim de frelons qui se sont abattus sur la ruche publique, poussés par le vent de la protection et du favoritisme ? Ah ! ceux-là flânent, ceux-là ne sont évidemment pas ce à quoi ils sont tenus !

Allez-vous me prouver, par exemple, que l'on peut impunément passer des quinze jours à effeuiller de marguerites sur les terres de Bacchus, parce qu'on est du département des terres de la Couronne ! Et peut-on excuser le gouvernement de prendre dans un autre bureau, avec une augmentation de salaire encore, un homme qui vient d'être chassé de son département pour mauvaise conduite !

Malheureusement, ces choses-là arrivent tous les jours ; et bientôt, on sera obligé d'emprunter la lanterne de Diogène pour chercher un homme dans les bureaux du gouvernement.

(A continuer.)

TAPE-A-MORT.

**L'Élection du quartier St. Jean,**

L'élection du quartier St. Jean, qui vient de se terminer par le triomphe de M. Lafrance, a vu se renouveler les hideuses scènes de basse cabale, de-

venues aujourd'hui l'accessoire obligé de toute élection. On a l'habitude de se taire sur ces sortes de choses ; mais il appartient à nous de lever le voile qui les dérobe à la connaissance du public et de les exposer en plein soleil. Nous le ferons, hardiment convaincus que tout, même les infames, doit passer dans l'incorrupible creuset de l'opinion publique.

D'abord, disons en fait que M. Amyot et ses partisans ont, dans cette affaire, joué un bien triste rôle. Il n'est pas de moyens qu'ils n'aient employés de surprises, de ruses dont ils n'aient usé, de pressions qu'ils n'aient exercées. L'argent a largement circulé ; les chartiers véritables et les vingt-quatre faux chartiers de M. Gauvreau n'ont cessé de transporter les voteurs et les voteuses (Dieu sait lesquelles ! ) ; enfin, tout le *troublement* de moyens usités en pareille circonstance ont été mis à contribution pour aider une lutte contre un homme qui ne se présentait qu'avec sa seule influence morale, ses capacités, sa justice et sa modération.

On en a fait une question de partis, et on a vu des gens comme MM. Renaud, Peters, McGreevy, Gauvreau forcer les hommes à leur service de voter pour M. Amyot, les menaçant de les renvoyer et de les priver ainsi de l'unique chance qu'ils avaient de nourrir leurs familles, hélas ! si souvent visitées par la faim. Et bien d'autres choses encore dont nous ne voulons pas noircir nos colonnes.

On comprend qu'en face de pareilles indignités, la plume nous tombe des mains ; l'indignation fait place au mépris le plus profond et l'on se contente de murmurer amèrement : "Pauvre nature humaine ! où est la fange que tu n'aies sali de ton contact ?"

Et ces gens-là prospèrent insolemment ! Et ces gens là jouissent de l'estime publique, s'enrichissent de nos sueurs, puis nous rient au nez !

Pour Dieu, c'est à croire que l'on rêve ; c'est à en devenir d'une misanthropie sauvage ! Ah ! quand ce jeu de bascule de l'échelle sociale qui tient en haut ceux qui devraient être en bas cessera-t-il ?

TAPE-A-MORT.

**PORTRAIT DE NOÉ.**

Afin de satisfaire la curiosité de nos lecteurs qui n'ont pas le plaisir de connaître, même de vue, Noé Largevin, nous voulons aujourd'hui leur en esquisser le portrait.



M. J. B. Parent, dit la queue fine, en recherche de son ratelier de dents qu'il avait perdu le jour de la procession.

Figurez-vous un personnage dont la taille est un peu au-dessous de la moyenne ; qui est gros sans être obèse, dont les cheveux sont longs et bien fournis, qui a une moustache et des favoris blonds et courts, une grosse figure ronde, sur laquelle il est impossible de découvrir le moindre indice d'intelligence et d'esprit, des yeux bleus, un nez qui pourrait bien être grec, si un appendice charnu, qui se trouve à son extrémité inférieure, n'était là pour protester contre cette prétention ; des lèvres passablement épaisses et vous avez le fidèle portrait du célèbre Pointeur.

Maintenant, coiffez-le d'un chapeau de castor qui diminue de grosseur vers le haut ; mettez lui un gilet long, qui va en élargissant vers le bas et qui a dû être noir autrefois, mais que l'usage a verdi. Ajoutez à cela une veste noire, des pantalons noirs et étroits, des bottes longues comme d'ici à demain, et vous aurez le sempiternel et invariable costume de Noé.

Lorsque vous le rencontrez, les yeux lui roulent dans l'eau ; il vous regarde tout comme si votre figure ne lui était pas complètement inconnue et semble chercher dans sa mémoire, l'endroit où il s'est déjà rencontré avec vous.

Nous ne devons pas oublier de dire qu'il porte toujours une canne, des gants noirs et un immense lorgnon, que les Pointeurs lui ont présenté lorsqu'il a été admis parmi eux.

Il passait pour être très-vertueux, mais depuis qu'il est Pointeur, il commence à se débaucher. Nous avons même entendu dire qu'il passait la meilleure partie de ses journées chez M. Mills, propriétaire du restaurant où se trouve devant le Bureau de

Poste, et que là, il se mettait souvent en goguette.

Tou-Tou.



Caricature représentant Les habitués du bazar, à la salle Jacques-Cartier, qui n'ont pas dépensé vingt-cinq louis mais qui en revanche, ont gagné le cœur de plus d'une demoiselle.

#### Egratignures.

La semaine prochaine M. G. Roy, corroyeur, rue St. Valier, se promènera sur la place publique dans une petite voiture, nouvellement sortie des mains de son carrossier. Il sera en petite tenue, ce qui ne l'empêchera pas de séduire les dames par le feu de son bel œil noir. Il sera ganté, car sa petite main, blanche comme la neige, toute potelée, toute frêle, toute mignonne, ne saurait résister au rude attouchement des guides, il sortira tout frais, tout frisé des fers de son perruquier. Il sera agréable à voir, car il a de beaux cheveux, M. Roy.

Par les derniers arrivages M. Laliberté, le marchand de chapeaux, a reçu 300,000 cocos, dont la pelure servira à empanacher les calottes de nos crosseurs. Parmi les cocos, au fin fond de la cale, on a trouvé un singe. De suite M. Agésilas Verner s'est empressé d'en faire l'acquisition.....

Lundi le petit Alphonse Paré dépouillera le vieux gamin et se fera homme.....Enfin !

Mardi dernier M. Carrier, marchand, a embrassé un de ses commis sur les deux joues. Aussitôt les amendes pour coups de poings ont subies une baisse considérable à la cour du Recorder.

L'autre jour, M. Fortier, employé civil, rencontra un de ses amis, se jeta dans ses bras et s'écriait avec des transports qui se congivent, mais ne s'expriment pas : "Mon Dieu, mon Dieu, que je suis donc heureux d'avoir une place à la Chambre !"

Ces transports d'allégresse se concevront facilement, lorsqu'on saura que M. Fortier passe son temps à la salle de lectures, lisant les journaux, ou sur le quai de la compagnie du Richelieu, pointant les voyaguses. Heureux jeune homme, va !

M. Caron, le fils du juge, s'il vous plaît, a inventé une nouvelle manière de porter le lorgnon.

Au lieu de le porter sur la poitrine il le porte sur le dos.

Qui sait ? peut être a-t-il quelque part par là un œil que nous ne lui soupçonnions pas !

M. George McNeil, vient d'entrer à l'école militaire.

Le gouvernement a déjà fait commencer la bâtisse qu'il occupera sur les glaces lorsqu'il aura le commandement des vaches et des chèvres qui y paquent.

M. Cherrier vient d'abandonner la société des Pointeurs pour entrer dans celle des Roule ta bosse.

Les membres de cette dernière association ont été si heureux de cette résolution du célèbre pointeur, qu'ils lui ont immédiatement offert la présidence de leur société.

M. Cherrier aurait refusé sous prétexte que les Pointeurs, en colère contre lui, auraient attribué son changement, non pas à ses profondes convictions, mais à son amour pour les honneurs et la gloire.

Quel brave homme que ce M. Cherrier !

#### Un gros marchand.

Il y a un individu qui a pour nom Octave Poutin et qui vient d'établir son magasin en face de l'église de la Basse-ville. Son magasin ? un magasin qui se loge dans un panier, est exposé aux regards des nombreux badauds qui passent leurs journées à flâner en cet endroit, et qui se hâtent de l'environner lorsqu'un individu daigne encourager le propriétaire, en achetant quelques uns des bijoux qui ornent l'écrin, principal ornement du panier.

Rien de plus curieux et de plus comique que les frissons nerveux qui agitent le corps de notre héros, lorsqu'il parvient ainsi à orner, soit les oreilles, soit le doigt d'une beauté campagnarde. Alors sa langue, d'une longueur capable de faire concurrence à celle du jeune Alphonse Paré, se tortille, se roule et articule des sons qui ne sont rien moins que mélodieux, mélodieux comme le croassement du cor beau.

Nous aurons bientôt occasion de revenir sur le compte de ce gros marchand ambulancier.

Il y a au département des terres de la Couronne un individu qui est à coup sûr le modèle des employés civils.

Cet illustre protégé de nos Ministres qui, à cause de la longueur démesurée de ses jambes, a été surnommé la giraffe, passe des quinzaines de jours absent de son bureau, et Dieu sait tous les six sous que les aubergistes gagnent, lorsqu'il jouit ainsi des congés qu'il juge à propos de s'accorder de temps à autres.

Il faut que ceci ait une fin, mon cher monsieur Brassard, sinon, vous ne vous amuseriez pas longtemps comme cela à même les deniers publics.

Nous connaissons encore un autre employé du même département qui aura bientôt notre visite.

M. Florent Guay, marchand de la Basse-Ville, s'est enfin fait poser un ratelier de dents par le Dr. Pourtier.

M. Guay a été si satisfait de l'ouvrage de notre habile dentiste, et en même temps, s'est trouvé si beau, qu'il s'est cru capable de tenter le beau sexe et en conséquence, il s'est mis en devoir de pointer.

Nous croyons même, qu'il a demandé son admission dans la société des Pointeurs.

Nous serons à même d'éclairer nos lecteurs sur ce point important, dans quelques uns de nos prochains numéros.

M. Laliberté, ayant fait peindre et venir le chapeau de tôle qui lui sert d'enseigne, nous prie de dire au public que c'est la seule raison qui l'a empêché d'aller s'y associer, comme d'habitude, aux heures déjà indiquées par nous.

Maintenant que la peinture est sèche, M. Laliberté continuera, comme d'habitude, à s'exposer aux regards admirateurs des dames qui, contre toute attente, ont bien voulu encourager son entreprise, en lui prouvant qu'elles savaient admirer les charmes de sa noble et gracieuse figure.

### Notre mine de St. Valier.

On se rappelle que notre Limier de St. Valier nous écrivait, la semaine dernière, qu'il avait découvert une très-riche mine dont il espérait tirer grand profit.

Voici les échantillons qu'il nous envoie. Ce ne sont que les premiers fruits de ses recherches.

St. Valier, 9 septembre.

MON CHER REDACTEUR, — Ma mine va bien. J'ai une foule d'ouvriers qui l'exploitent. J'ai déjà en ma possession des échantillons magnifiques. Jugez-en.

Le notaire. R. est un original d première force. Il aime tout ce que les autres n'aiment pas; il déteste tout ce que les autres chérissent. Voyez plutôt. Il s'est aperçu que les gens de sa profession avaient pris la singulière habitude de s'habiller proprement: vite il a réuni tout ce que la côte du sud contenait de vieilles hardes, et il en est affublé; il a aussi cru remarquer que le commun des mortels ne se nourrissait pas qu'à la bouillie: il s'est dit, sans plus tarder, "Mangeons de la bouillie, encore de la bouillie, toujours de

la bouillie!" et ses fils ont répété: "De la bouillie! de la bouillie!" C'était à qui s'enfarinerait le mieux.

Aussi, le digne homme est bien secondé par sa progéniture du genre masculin. Il y a Louis, le clerc-notaire, qui n'est pas loin d'en montrer à son père. C'est tellement le cas que ce farceur-là, au lieu de jouer de son violon avec ses mains et un archet, préfère se servir de ses pieds qui vous battent sur le parquet un chari vari à vous faire céler la tête.

Il y a bien d'autres choses encore que je vous dirai sur ma prochaine. Assez pour aujourd'hui

A vous,  
ARGUS.

Baie St. Paul, 31 Août, 1868.

Monsieur le Rédacteur,

Etre né grand et vivre comme le commun des mortels n'ont rien d'incompatible; mais être né petit et vivre en pédant, selon nous, ces deux choses ne sont pas compatibles.

Pourtant nous avons dans notre commune, Monsieur le Rédacteur, un bipède de ce genre qui voudrait nous faire oublier son origine.

Non content d'avoir transformé sa démarche et son langage il a transformé aussi son nom. Pour comble de malheur, il est fat et ridicule, tout à la fois, et croit avoir des airs de noblesse. Il est si occupé de lui-même, qu'il oublie de répondre quand on lui parle.

Au sortir de l'école élémentaire, où il a puisé toute la science qu'il possède aujourd'hui, il voyait dans l'avenir qu'il serait un grand homme. Pour franchir au plus vite l'énorme distance qui le sépare du monde savant, il crut que les Provinciales de Pascal lui donneraient le génie du mathématicien; il les lut, les relut, les apprit par cœur, les récita la nuit; mais hélas! après une année d'une étude si stérile pour lui, il déclara enfin que les lettres de l'élève de Port-Royal l'embrouillaient et lui faisaient sécher la cervelle. Par ordonnance d'un médecin il les abandonna.

Nous allons donner ici son signalement afin que si notre ami Tape-à-Mort le rencontre quelque part, il puisse le reconnaître et lui donner une leçon d'humilité.

Sa taille est au-dessus de la moyenne; barbe et moustache noires, la tête grosse et recouverte de crins noirs, cervelle pesant 19 onces (poids d'apothicaire celle de McGee pesait 54 onces, il nous semble) Sa démarche est guindée, le corps ne plie pas, on croit qu'il a les côtes sur le long. Sa science est dans son chapeau, qui est un cousin du Casque Langevin dit-on. Il porte toujours une badine.

Il a demandé tout dernièrement à Sa Majesté, un titre de noblesse quelconque. Il paraît que la Reine aurait répondu qu'elle n'avait jamais entendu parler de lui. En espérance et en attendant il signe:

Pamphile T. V. du Tremblay, Ecuyer, Arpenteur Provincial et Ingénieur Civil etc etc etc.

Ah!

### DEVront PARAITRE BIENTOT.

*À quoi bon payer ses dettes*, par Charlez Guain, employé de la Douane.

*Les grisettes d'Ottawa*, (poésie), par Louis O.....; Typographe d'Ottawa.

*J'ai un autel dans la Cathédrale qui m'est propre et où j'officie: cet autel est le banc de M. Cauchon*, par Hector Verret.

*Deux petits chevaux d'épice chez la fruitière de la rue du Pont, quel met pour le héros du Château-Richer!* par Jos Laurin, employé civil.

*Le raisin que j'ai semé dans le cimetière St. Charles s'est multiplié à l'infini et la vigne est aujourd'hui en possession de mon ami Gzmuche.* par François Bélanger de St. Sauveur.

*Je vous assure que le grand Verret et moi avons su tuer profit du terrible incendie du 14 octobre*, par François Kirouac, épiciier de la rue St. Valier, St. Roch.

*Je ferais un meilleur maître d'école qu'un commis.* par Pineau, commis chez le gros Pierre P... Basse-Ville.



PROVINCE DE QUEBEC.  
CHAMBRE DU PARLEMENT.

### BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada") elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. Muir,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

### LE CHARIVARI CANADIEN

X. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Québec, chez

Mr. Laforce, Maison des Bains, côte du Palais, Haute-Ville; chez Mr. N. Dubord, tabacconiste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, luthier, rue St. Joseph, St. Roch; à l'Hotel Blanchard; chez M. Hollivel, vis-à-vis le Bureau ed Poste; aussi à notre bureau, No. 19, rue St. Joseph

À Montréal, chez Mr. Perry, No 1, coin de la grande rue du faubourg St. Laurent et de la rue Craig.